

Communiqué

## PARRAINAGE CHEZ LES PRODUCTEURS FORESTIERS

### *Un outil d'aide à la jeune relève*

Rimouski, le 5 février 2010 – Préoccupé par l'avenir de la forêt privée, le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent a débuté en 2008 une expérience de parrainage entre huit propriétaires de lots boisés et huit jeunes de la relève. Inspirée d'une formule élaborée en agriculture, ils sont engagés dans une relation de parrainage dont le but est de favoriser le transfert de connaissances et d'expertise entre générations.

Pour le Syndicat des producteurs forestiers, cette communication intergénérationnelle comporte plusieurs avantages et représente un moyen concret parmi plusieurs autres pour aider des jeunes à s'établir dans les communautés forestières et à contribuer à l'économie de leur milieu. Parmi les premiers résultats de l'expérience, mentionnons chez les jeunes l'acquisition d'habiletés en gestion et en aménagement forestier durable et, globalement, la création d'un sentiment de solidarité entre deux générations de forestiers. Ce maillage a par ailleurs permis de mettre en lumière le contexte difficile dans lequel évolue la relève, notamment avec la crise forestière et la valeur des lots boisés de plus en plus élevée. C'est dans ce contexte que le Syndicat prépare une suite à cette première expérience de parrainage.

L'organisation constate par ailleurs que le profil de la clientèle jeunesse rejointe dans le cadre du projet est varié. Certains jeunes ont quitté les grands centres urbains et ont choisi le Bas-Saint-Laurent par intérêt pour la forêt, d'autres habitent leur village natal et souhaitent y demeurer définitivement avec leurs proches. Tous sont motivés par le désir de mettre en valeur des lots boisés pour un jour en vivre.

Dès qu'il a entendu parler du projet, **Pascal Bilodeau** de Notre-Dame-du-Lac s'y est inscrit sans hésiter : « *J'avais besoin de quelqu'un pour m'appuyer et me donner des conseils sur différents aspects comme le financement nécessaire à l'achat d'un premier lot. Dernièrement, on a regardé ensemble le côté fiscal et ça m'a beaucoup aidé* ». Le jeune père de famille et travailleur sylvicole se dit enchanté de sa relation avec son parrain, **Yves Detroz**, de La-Trinité-des-Monts : « *Ça m'aide à mieux voir où je peux m'en aller comme forestier* ». Quant au producteur **Yves Detroz**, il considère qu'il est du rôle des propriétaires forestiers de montrer aux jeunes que malgré la crise forestière, il y a de l'avenir en forêt privée : « *Jusqu'à maintenant, je retire de grandes choses parce que Pascal est ouvert et dynamique. Il comprend que même si c'est difficile en ce moment, demain puis après demain sont là* ». Le producteur croit aussi que ce programme de parrainage peut aider à contrer l'image négative associée aux métiers liés à la forêt : « *Le forestier n'est pas vu de la bonne façon puis c'est aussi notre rôle, comme producteur forestier, de montrer toute l'importance de notre travail* ».

## LES PARTENAIRES

Ce projet de parrainage, prévu au Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, est rendu possible grâce à la contribution du **ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada, par le biais de l'Initiative en matière de développement de compétences en milieu de travail**. Figurent aussi parmi les partenaires du Syndicat l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, la Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette, ainsi que les Centres locaux de développement de Rivière-du-Loup, La Mitis, La Matapédia, du Témiscouata et de Rimouski-Neigette. D'autres partenaires seront bientôt sollicités en vue de la seconde expérience de parrainage qui devrait débiter au cours de la présente année.

Les jeunes intéressés par l'aménagement forestier et désireux d'obtenir le support d'un producteur forestier peuvent obtenir plus d'information en communiquant au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, au 418 723-2424, courriel : [spfbsl@upa.qc.ca](mailto:spfbsl@upa.qc.ca).

- 30 -

Source : Yves Bell, ing. f.  
Directeur de la division foresterie et gestion financière  
418 723-2424